

# Signature du Traité d'Aix-la-Chapelle



Mardi 22 janvier 2019, 56 ans après le Traité de l'Élysée de 1963, le président de la République française Emmanuel Macron et la chancelière allemande Angela Merkel ont signé le traité d'Aix-la-Chapelle.

La volonté d'une coopération encore plus étroite dans le domaine éducatif y est affirmée, notamment dans l'article 10:

*Les deux États rapprochent leurs systèmes éducatifs grâce au développement de l'apprentissage mutuel de la langue de l'autre, à l'adoption, conformément à leur organisation constitutionnelle, de stratégies visant à accroître le nombre d'élèves étudiant la langue du partenaire, à une action en faveur de la reconnaissance mutuelle des diplômes et à la mise en place d'outils d'excellence franco-allemands pour la recherche, la formation et l'enseignement professionnels, ainsi que de doubles programmes franco-allemands intégrés relevant de l'enseignement supérieur.*

Voici le texte complet du traité.